

## Mémento pour la remise d'un appartement

### **Infos utiles :**

Dès que vous connaissez la date de remise de votre appartement, pensez à résilier et/ou transférer avant votre départ :

- Votre contrat auprès de VITEOS et celui d'abonnement téléphonique
- Votre assurance RC – ménage
- Votre ordre permanent, le cas échéant, auprès de votre banque

Pensez également à avertir avant votre déménagement la Police des habitants ainsi que la Poste.

### **Concernant l'état des lieux de votre appartement :**

Afin d'éviter tout malentendu lors de la reconnaissance des lieux de votre appartement, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre logement, ainsi que ses dépendances, doivent être rendus propres et en ordre, conformément aux conditions du bail et aux usages locatifs, en particulier : « Le jour de l'échéance au plus tard, le locataire restituera les locaux et leurs dépendances, débarrassés de tous objets lui appartenant, en parfait état de propreté et conformes à l'état des lieux dressé à l'entrée, l'usure normale étant réservée. »

### **Le nettoyage des locaux comprend notamment :**

#### **a) Murs, boiseries et portes :**

Les murs, boiseries, papiers endommagés par des taches, tampons, des scellements, etc. seront rhabillés proprement à moins que l'état général de la pièce exige une remise en état complète. Dans ce dernier cas, une indemnité pourra être demandée.

Lessiver les peintures lavables, dépoussiérer les non lavables. Nettoyer les carrelages (sols et murs), Lessiver les portes et encadrements, ainsi que les boiseries.

Enlever tous les autocollants et faire disparaître la colle reboucher les trous dans les murs et recouvrir d'une touche de peinture de la même teinte, en veillant à ce que les retouches se voient le moins possible.

#### **b) Plafonds et fonds :**

Nettoyer ceux qui sont lavables, particulièrement celui de la cuisine et dépoussiérer les non lavables. Les moquettes appartenant au locataire sortant devront être enlevées pour permettre un constat du sol.

Aspirer les moquettes et les nettoyer en profondeur à l'aide d'une machine spéciale.

Nettoyer les parquets vitrifiés et cirer les non vitrifiés; nettoyer le linoléum.

#### **c) Armoires, portes, serrures et clés :**

Nettoyer l'intérieur et l'extérieur des armoires ; toutes les serrures doivent être en bon état. Les décalques sur faïences et papiers collés sur les rayons devront être enlevés et les surfaces nettoyées.

Enlever les papiers autocollants qui ne sont pas en bon état. Les clés des chambres et armoires seront aux portes et celles de l'entrée de l'appartement, de l'immeuble, de la boîte aux lettres, dépendances, etc. seront soigneusement étiquetées afin de permettre un contrôle rapide ; les clés manquantes doivent être refaites ou le cylindre remplacé.

**d) Fenêtres, vitres, stores et balcon :**

Nettoyer les fenêtres et les vitres, intérieur et extérieur, (changer celles qui sont cassées ou fendues) ainsi que les stores et remplacer les sangles usées ; les balcons devront être nettoyés et récurés.

**e) Installations électriques, interrupteurs et prises**

Démonter les installations supplémentaires non conformes et nettoyer les interrupteurs et les prises, remplacer ceux et celles qui sont cassés, remplacer les globes ou appliques endommagés.

**f) Cuisinière, hotte et réfrigérateur**

Nettoyer l'intérieur et l'extérieur du four, ainsi que les plaques et grilles.

Nettoyer les plaques de la cuisinière ou plan vitrocéram, nettoyer les filtres, y compris celui en charbon actif (les filtres en fibre devront être changés).

Dégeler et nettoyer soigneusement le réfrigérateur. Toute pièce cassée ou fendue doit être remplacée.

**g) Appareils sanitaires**

Les installations sanitaires doivent être en état de fonctionnement, les robinets ne doivent pas couler et l'écoulement débiter normalement.

Déboucher les siphons et les conduites, détartrer les robinets, remplacer les joints usés ; nettoyer le flexible de la douche (doit être en bon état et ne pas fuir).

Nettoyer les grilles de ventilation, éliminer les traces de calcaire dans la baignoire, lavabo, pomme de douche et WC. Remplacer les verres, savonnière, porte linge défectueux.

Nettoyer le siège et la cuvette des WC, dessus et dessous.

**Concerne immeubles suivants : Valangines 21 et 23 / Liserons 6 et 8 / Fahys 233 / Peseux :**

Détartrer le boiler (justificatif de réalisation - facture à présenter)

**h) Plaquettes :**

Les plaquettes nominatives sonnettes et boîte aux lettres doivent être enlevées.

La boîte aux lettres est nettoyée, tout autocollant (ex : STOP pas de pub ») est retiré.

**i) Cave, galetas (et locaux annexes) :**

A vider et à balayer.

**j) Garage, place de parc:**

A balayer et nettoyer.

**Nota bene :**

Si le locataire a effectué lui-même des travaux, sans autorisation de la coopérative, la remise en état pourra être exigée. En cas d'autorisation, mais que l'exécution soit insatisfaisante, il en est de même. Si l'appartement n'est pas remis en état à l'échéance du bail, tous les travaux à charge du locataire seront commandés par la coopérative et refacturés au locataire sortant.